

PREFETE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires
Service Environnement et
Prévention des Risques

Vaux-le-Pénil, le 22 novembre 2012

Compte-rendu

Objet	Réseau animateurs Natura 2000 en Seine-et-Marne
Date	13 novembre 2012 à 9h30 – DDT MELUN
<u>Participants :</u>	Gilles BERROIR, DDT 77 / Service Environnement et Prévention des Risques (SEPR) Roland RODDE, DDT 77 / SEPR Fabrice PRUVOST, DDT 77 / SEPR Alix REISSER, DDT 77 / SEPR Sylvie FORTEAUX , DRIEE / Service Nature, Paysage, Ressources Frédéric MUSSIER, ONCFS Violaine MESLIER, AGRENABA Marion BEAUREPAIRE, Biotope Anne SUY, Communauté de communes Pays de l'Ourcq Klaire HOUEIX, Fédération de Seine-et-Marne de la pêche et la protection du milieu aquatique Florence DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne de la pêche et la protection du milieu aquatique Arnaud AUGÉ, Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne Jean-Pierre GALERNE, ONF Christophe SOTTEAU, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne Sylvestre PLANCKE, Conseil général de Seine-et-Marne / Gestion des ENS Chloé DORDONNAT, Conseil général de Seine-et-Marne Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement Marion LAPRUN, ProNatura Ile-de-France

	Anne PRUVOT, Eau de Paris Marc LAPORTE, CRPF Nicolas BOCK, PNR du Gâtinais français
<u>Excusés :</u>	Nathalie DURIEUX, DDT 77 / SEPR Marco BANCHI, Agence des Espaces Verts - Région Ile-de-France JEAN-Denis BERGEMER, Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne Claude JAMET, Président du COPIL « Carrière de Darvault » Anne-Marie CHARLE, Présidente des COPIL « Bassée »
<u>Rédacteur :</u>	DDT / SEPR / PFCPMN / Alix REISSER
<u>Diffusion :</u>	Présidents de COPIL Animateurs et structures animatrices Partenaires Natura 2000

Introduction de la journée d'échanges par Gilles BERROIR, chef du service environnement et prévention des risques de la DDT 77.

Présentation de l'ordre du jour par Gilles BERROIR.

Il est rappelé que le régime de l'EIN est compliqué à mettre en œuvre et qu'une action collective entre tous les acteurs est indispensable (animateurs, représentants de l'État, partenaires, ...) et que les animateurs joueront un rôle important au niveau local, en particulier pour ce qui est de la mise en application de la 2^{ème} liste locale, sans encadrement administratif autre que celui propre à Natura 2000.

Présentation du réseau (diapositives 1 à 15) .

Cette journée « Réseau Animateurs Natura 2000 de Seine-et-Marne » a pour but de permettre les échanges entre animateurs Natura 2000 et les services de l'État en charge de la thématique. Elle s'inscrit dans la continuité de la journée d'échanges organisée au niveau régional par la DRIEE le 12 juin 2012 à Bondy. La DDT 77 prévoit d'organiser une réunion par an à destination des acteurs du réseau départemental. Dans le cas où la DRIEE ne prévoirait pas de journée d'échanges une année, une deuxième réunion serait alors organisée par la DDT de Seine-et-Marne.

Roland RODDE poursuit la présentation par quelques rappels concernant le réseau Natura 2000 au niveau national et départemental.

Nicolas BOCK souhaite savoir si la révision du DOCOB de Fontainebleau sera faite par Biotope.

Roland RODDE répond que l'État a repris l'animation du site au printemps pour une année afin de relancer une animation sur ce site. Il ne s'agit uniquement de réactualiser le DOCOB mais aussi d'identifier les zones sous prospectées au sein du massif, de déterminer les priorités d'action, ... Cette tâche a été confié à Marion BEAUREPAIRE du bureau d'études Biotope.

Gilles BERROIR précise que la reprise en main de l'animation du site du Massif de Fontainebleau par l'État sera temporaire pour qu'une présidence au niveau local puisse redémarrer sur de bonnes bases après 2013. Il est précisé qu'un comité de pilotage est prévu le 21 novembre 2012.

Par rapport à ce COPIL, Marc LAPORTE évoque l'idée de la mise en place d'une veille afin qu'il n'y ait pas plusieurs réunions qui s'organisent le même jour et fait une remarque sur le fait qu'il ne semble pas faire partie des listes de diffusion des compte-rendus de comités de pilotage du site « Bois des réserves, des usages et de Montgé » car il ne les reçoit jamais.

Gilles BERROIR répond que des réunions se superposent souvent, mais qu'il est difficile d'organiser des rencontres telles que les COPIL qui réunissent un grand nombre de personnes, surtout pour que la préfète soit disponible pour venir présider.

En ce qui concerne le site du « Bois des réserves des usages et de Montgé », Roland RODDE ajoute que tous les membres du COPIL, qu'ils soient présents ou absents, reçoivent les documents de travail relatif à l'élaboration du DOCOB. Le prestataire a été informé de cet oubli.

Chloé DORDONNAT signale qu'une réunion a été prévue par le CG sur le thème des EIN et des manifestations sportives le 21 novembre 2012. Roland RODDE répond que Monsieur BRISSON, l'organisateur de cette réunion a été prévenu que le COPIL du site du Massif de Fontainebleau était prévu le même jour et qu'il y aurait un grand nombre d'absents. Aussi, la réunion sera déplacée.

Klaire HOUEIX demande si c'est une réelle volonté de la part de la DDT 77 de ne pas faire apparaître le site de l'Yerres (diapositive 8).

Roland RODDE répond qu'en effet, ce n'est pas un oubli et que pour la DDT ce site n'est pas une priorité dans la mesure où les différents diagnostics écologiques n'ont pas conduit à constater la présence des espèces piscicoles ayant conduit à la désignation du site. Par ailleurs, l'habitat d'intérêt communautaire présent l'est en terme très dégradé et pour des surfaces très infimes.

Gilles BERROIR ajoute que l'Etat ne souhaite pas initier une politique de déclassement souhaitée par la DDT mais complexe à mettre en œuvre.

Sylvie FORTEAUX confirme que la DRIEE a échangé avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité sur le sujet et qu'une procédure de déclassement n'est pas d'actualité.

En ce qui concerne le lancement de l'animation de sites, Roland RODDE précise que la volonté de la DDT est d'éviter que trop de temps ne s'écoule entre l'approbation du DOCOB et le réel lancement de l'animation afin d'éviter que le souffle ne retombe.

Roland RODDE demande à la Fédération de pêche et à la Chambre d'agriculture de faire un point sur l'animation des sites « Le Petit Morin de Verdelot à St Cyr sur Morin » et « Rivière du Dragon » dont ils sont les animateurs où respectivement l'animation s'est lancé 3 ans et 1 an après l'approbation du DOCOB.

Florence DELAROCHE précise que les données datent de 2010 pour le Dragon alors que pour le Petit Morin les données sont en phase d'actualisation. De plus, concernant le site du Petit Morin, le président du COPIL et un grand nombre de maires sont investis dans la dynamique Natura 2000.

Christophe SOTTEAU ajoute que lorsqu'une mise en animation se fait dans la lancée de la finalisation du DOCOB, l'animation démarre plus vite et de façon plus efficace.

Jean-Pierre GALERNE demande si de nouveaux sites à désigner sont envisagés.

Roland RODDE répond que le ministère en charge de l'environnement souhaite en priorité la finalisation de tous les DOCOB (objectif : fin 2012) puis le lancement de l'animation sur l'ensemble des sites déjà désignés et dotés d'un DOCOB approuvé tout en précisant que nous sommes actuellement dans un cadre budgétaire difficile.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Seine-et-Marne, il n'y a pas de projet de création de nouveaux sites mais uniquement des propositions d'extension qui figurent dans les DOCOB approuvés (extension des Boucles de la Marne et Rivière du Dragon) ou DOCOB en cours (Carrière Saint Nicolas).

Roland RODDE indique qu'il en est de même sur l'ensemble du territoire francilien ce que confirme Sylvie FORTEAUX (projet d'extension de certains sites et pas de nouvelles désignations à prévoir).

Nicolas BOCK ajoute qu'il y a également un projet d'extension pour le site « Haute Vallée de l'Essonne ».

Marc LAPORTE souhaiterait également savoir s'il est prévu d'ajuster le périmètre de chaque site aux limites cadastrales.

Roland RODDE lui répond que dans la mesure où tous les sites Seine-et-Marnais doté d'un DOCOB approuvé ont été désignés en ZSC (arrêté ministériel) à l'exception de « Rivière du Dragon », il faudrait modifier cet arrêté et refaire une consultation et que, vu le contexte budgétaire, ce n'est pas une priorité.

En ce qui concerne la communication (diapositive 10), Jean-Pierre GALERNE signale que le site internet de l'ONF pourrait contenir une rubrique Natura 2000 concernant le Massif de Fontainebleau.

Le contact à l'ONF est Mme GRANON.

Marion BEAUREPAIRE indique qu'elle suivra la formation « sites internet spécifiques à Natura 2000 » de l'ATEN.

Christophe PARISOT soumet l'idée de créer un site commun pour tous les sites Natura 2000 d'Ile-de-France sur le modèle du site internet réalisé par la Picardie.

Roland RODDE signale qu'il est difficile de mettre en œuvre un tel site (difficulté de savoir qui mettrait à jour le site, qui donnerait les accréditations, contraintes budgétaires, ...).

Il ajoute qu'actuellement le site de la DDT 77 est régulièrement mis à jour, renvoie au site de la DRIEE notamment pour les DOCOB, renverra vers les sites spécifiques de chaque site Natura 2000 et qu'il apparaît comme la bonne porte d'entrée.

Sylvie FORTEAUX ajoute qu'une demande de budget a été faite par la la DRIEE pour créer un site Natura 2000 Ile-de-France sur la base de ce qui existe en Picardie.

Roland RODDE ajoute qu'il est à l'écoute des contributions de chacun pour améliorer le contenu du site de la DDT (<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/sites-natura-2000-r133.html>)

Concernant le bulletin InfoSite, Christophe PARISOT souhaite savoir quel est le public ciblé par ce type de document.

Roland RODDE répond que l'ensemble des propriétaires des sites Natura 2000 sont ciblés ainsi que les mairies des communes concernées, les habitants et les partenaires.

Christophe SOTTEAU ajoute également que pour les sites agricoles, les exploitants sont ciblés (propriétaires ou fermiers).

Christophe PARISOT souhaite savoir si tous les bulletins InfoSite sont disponibles en ligne.

Roland RODDE répond que ces bulletins InfoSite pourraient être mis en ligne sur le site de la DDT tant que les sites spécifiques ne sont pas créés.

Concernant l'animation auprès des scolaires, Marion BEAUREPAIRE signale que cela peut être assez chronophage et que, par ailleurs, les enseignants doivent justifier ce type de sorties auprès de l'éducation nationale et préciser en quoi elles s'insèrent dans le programme scolaire, ce qui complique l'organisation de ces interventions.

Roland RODDE précise que ce point de l'animation n'est pas une priorité mais que l'idée principale de l'État est de sensibiliser les enfants au niveau du primaire mais pas du collège. Il donne l'exemple du site du Dragon où une école a été ciblée.

Christophe PARISOT ajoute que ce type de sorties entraîne des coûts importants pour les écoles surtout lorsqu'un dispositif de sécurité doit être mis en place (traversée de départementales par exemple) et qu'il est assez difficile d'expliquer ce qu'est Natura 2000 à un jeune public.

Roland RODDE répond que la notion d'écologie peut être très bien reçue par les scolaires.

En ce qui concerne les expositions spécifiques à certains sites (Dragon, Boucles de la Marne et rivières du Loing et du Lunain à venir), Christophe PARISOT indique qu'une diffusion plus large que les mairies serait intéressante.

Chloé DORDONNAT précise que ces expositions pourraient être mises en ligne sur les sites des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique (CRDP) qui sont largement consultés par les enseignants et que cela pourrait constituer un bon point d'entrée en vue de l'animation auprès des scolaires.

Pour ce qui concerne les évolutions législatives (diapositive 11), Marc LAPORTE souhaiterait savoir ce qu'il en est des « barèmes ».

Roland RODDE lui répond que pour mettre en place ces barèmes, le préfet de région doit prendre un arrêté régional. Cette réflexion ne peut donc pas être menée uniquement à l'échelle départementale. Par ailleurs, il était difficile à ce jour de mettre des barèmes au vu du nombre restreint de contrats précédemment signés.

En complément du diaporama, Roland RODDE précise l'importance des CRAE afin d'ouvrir les MAET sur les sites rivières du Loing et du Lunain et Bassée (SIC et ZPS) pour qu'elles soient actives dès 2013.

En ce qui concerne la charte « usager », Marc LAPORTE fait part de sa méfiance pour ce type de charte qui conduirait à une fréquentation non autorisée des propriétés privées.

Roland RODDE et Sylvie FORTEAUX lui indiquent que la charte « usager » a pour objectif de sensibiliser les usagers « collectifs » notamment pour l'organisation de manifestations et qui conduirait dans ce cas à être dispenser d'évaluation des incidences.

A cette occasion, Sylvie FORTEAUX rappelle qu'une journée JET Évaluation d'incidences et sports de nature organisée par l'ATEN se déroulera le 4 décembre 2012 à Paris.

Christophe SOTTEAU souhaiterait pouvoir disposer sous SIG de la base des parcelles déclarées à la PAC en zone Natura 2000 afin de gagner un temps précieux pour un recensement exhaustif (diapositive 12).

Gilles BERROIR lui indique qu'à ce jour la DDT ne transmet pas ces informations (sauf anonymisées) mais encourage la Chambre d'agriculture à adresser une demande en ce sens à la DDT.

Enfin, pour ce qui concerne les chartes, Roland RODDE indique que la DDT souhaiterait que les partenaires privilégiés (CEN, CG, AEV, structures animatrices, ...) aient signé les chartes Natura 2000 pour l'ensemble de leurs propriétés. La salle partage cet avis.

Christophe SOTTEAU souhaite également apporter une petite précision sur la diapositive n° 13, des MAET ayant été signées avant le lancement de l'animation du site. Ces MAET sont comptabilisées en MAET Biodiversité.

Concernant les diapositives 14 et 15, Roland RODDE apporte quelques précisions à Christophe PARISOT. Le total des investissements prévisionnels s'élève à environ 550 K€ (95 K€ pour les contrats forestiers et 460 K€ pour les contrats ni ni) pour la période 2006-2012 dont 190 K€ déjà réalisés. Les investissements restant sont à réaliser avant le **31 décembre 2014** dans la mesure où il s'agit de la fin de programmation du fonds FEADER.

Nicolas BOCK souhaiterait connaître plus particulièrement quels sont les contrats qui ont été signés pour la mesure A32305 dans la mesure où il est possible qu'un contrat de ce type soit signé sur le site Haute Vallée de l'Essonne.

Évaluation des incidences (diapositives 16 à 26)

Après la présentation d'Alix REISSER, Marc LAPORTE s'étonne des zonages qui figurent dans l'arrêté de la deuxième liste locale pour les items relatifs à l'arrachage de haies et aux premiers boisements.

Roland RODDE indique que ces zonages ne concernent que ces 2 items et que la circulaire du 26 décembre 2011 prévoit que des zonages soient institués par l'arrêté préfectoral. Pour les autres items, l'ensemble du territoire des sites est concerné.

Marc LAPORTE indique que ce dispositif va conduire à mettre des propriétaires dans l'illégalité et que cet arrêté ne lui paraît pas valable dans la mesure où il cible certaines surfaces. Il ajoute également qu'il est surpris du zonage dans cet arrêté et voudrait savoir sur quelle base il a été fait.

Roland RODDE lui répond :

- que cet arrêté est bien en conformité avec le décret et la circulaire relatifs à cette seconde liste locale ;
- que le zonage a été évoqué lors des réunions de concertation qui se sont déroulées de l'automne 2011 et au printemps 2012.

Fabrice PRUVOST ajoute que la lecture de cet arrêté doit se faire dans le sens inverse à celui indiqué par Marc LAPORTE. En effet, les porteurs de projets doivent se poser la question d'une évaluation des incidences à partir du moment où l'item est retenu pour un site. Pour les items cités précédemment, si le projet est en dehors du zonage, il est exempté d'évaluation des incidences bien qu'il soit au sein du site Natura 2000.

Roland RODDE précise également que la publicité relative à cette liste entrant en vigueur le 1^{er} décembre a déjà été faite pour partie par la DDT et qu'elle sera complétée d'un envoi aux mairies concernées.

Marc LAPORTE précise également qu'il faudrait demander à un bureau d'étude, tel que Biotope par exemple, un devis pour avoir une idée du coût engendré par une évaluation des incidences.

Roland RODDE lui répond que pour les évaluations des incidences il n'est pas obligatoire de faire appel à un prestataire et que dans la majorité des cas, l'évaluation des incidences peut être complétée par le pétitionnaire qui à défaut peut se faire aider par :

- l'animateur du site ;
- les partenaires habituels ;
- les outils d'aide présentés par Alix REISSER.

A la demande de Christophe SOTTEAU, Roland RODDE précise que l'item « haie » ne s'applique qu'aux surfaces déclarées à la PAC.

Roland RODDE insiste sur le fait que pour que ce dispositif soit bien compris de tous, il est principalement du ressort des animateurs et des partenaires de faire connaître cette liste dans la mesure où elle n'est régie par aucun autre encadrement administratif. En ce qui concerne la deuxième liste locale, la DDT prévoit de rédiger un guide qui détaillera chaque item.

Pour les deux autres listes (nationale et locale 1), Roland RODDE indique que les services instructeurs sont sensibilisés par la DDT de Seine-et-Marne à l'occasion de réunions régulières.

Lors des échanges sur les retours d'expériences, les points suivants sont soulevés :

- méconnaissance pour le grand public du dispositif ;
- difficulté pour un « non initié » de compléter l'évaluation des incidences ;
- intérêt de l'évaluation (ex : modification du parcours randonnée des 3 châteaux) ;
- peu de retour des animateurs sur d'éventuels projets ;

- formation des élus nécessaire ; en tant qu'animateur de 2 sites Natura 2000, la FDPPMA présente le dispositif en COPIL et a d'ores et déjà prévu de faire des formations aux élus en 2013 ainsi qu'après les prochaines élections municipales en cas de changement de maires.
- les EIN2000 peuvent être rapidement chronophages pour un animateur. Roland RODDE indique que la synthèse des DOCOB peut permettre de gagner un temps certain vu que les enjeux des sites seront repérés.

Les suivis scientifiques (diapositives 27 et 28)

Roland RODDE décrit en premier lieu la démarche de mise en place des suivis scientifiques sur les sites Natura 2000. Il précise que l'objectif est de mettre en place des suivis qui ne seront pas trop chronophages et de déterminer les espèces, habitats ou habitats d'espèces à suivre prioritairement par site. Ensuite sont détaillées les premières propositions de suivis qui seront développées au cours de la journée.

Le suivi des habitats forestiers

Fabrice PRUVOST présente le premier suivi proposé : le suivi des habitats forestiers à partir de la méthode Carnino, N. (diapositives 29 à 34).

A la fin de cette présentation, Marc LAPORTE indique que la méthode Carnino est aujourd'hui controversée. Elle présente un biais lié au à son système de notation et a tendance à sous noter l'état de conservation des sites étudiés en les classant comme mauvais.

Fabrice PRUVOST répond qu'il s'agit d'une méthode normalisée et validée par le MNHN et l'ONF, et qu'aujourd'hui il n'en existe pas d'autre pour évaluer l'état de conservation des habitats forestiers du territoire national et qui par ailleurs est spécifique à l'évaluation de l'état de conservation pour les sites Natura 2000.

Sylvestre PLANCKE ajoute que même si la méthode Carnino a tendance à sous-estimer l'état de conservation des habitats forestiers suivis par l'attribution de points négatifs, elle permet tout de même d'avoir un état de référence et de mettre en évidence une amélioration ou une dégradation des états de conservation dans le temps.

Fabrice PRUVOST interroge Jean-Pierre GALERNE sur les suivis réalisés par l'ONF au niveau des réserves du Massif de Fontainebleau. Jean-Pierre GALERNE répond qu'il n'a pas connaissance d'un suivi avec la méthode Carnino mais précise qu'un suivi du bois mort et des arbres à cavité a été fait.

Marc LAPORTE et Marion LAPRUN ajoutent que la méthode Carnino n'est pas la seule qui permette de suivre les habitats forestiers et qu'il existe également la méthode de l'IBP (Indice de biodiversité potentielle). Il s'agit d'un outil simple qui permet d'évaluer la biodiversité potentielle en forêt et de diagnostiquer les points d'amélioration possibles. Cette méthode paraît cependant moins adaptée à la problématique Natura 2000 et au suivi de l'état de conservation dans le temps, comme le confirme Marc LAPORTE.

Marc LAPORTE concède tout de même que la méthode Carnino, à l'exception de son système de notation paraît adaptée pour suivre l'état de conservation des habitats forestiers mais s'interroge sur le temps consacré aux suivis vu le nombre de placettes (20 par habitat).

Comme précisé précédemment, Roland RODDE lui répond qu'il s'agit de déterminer les habitats prioritaires à suivre sur chaque site et que par conséquent le nombre de placettes peut être réduit.

Chloé DORDONNAT et Sylvestre PLANCKE montrent un intérêt pour la méthode Carnino et proposent de la tester sur l'ENS du Bois de La Rochette dont la surface paraît largement adaptée pour abriter les 20 placettes de suivis demandées par la méthode.

Pour le site de Fontainebleau, cette méthode pourrait alors être ensuite mis en place sur les parcelles de l'ONF au vu des retours du Conseil Général.

Violaine MESLIER indique que dans le cadre des suivis mis en place par la réserve de la Bassée, un suivi des forêts alluviales très chronophage a été mis en place.

Pour le site de la Bassée, il conviendra de voir dès le lancement de l'animation comment peut être mis en place le suivi des habitats forestiers.

Sylvestre PLANCKE souhaite savoir si ce protocole est déjà mis en place sur certaines forêts seine-et-marnaises.

La DDT lui répond qu'apparemment ce n'est pas le cas et Marion BEAUREPAIRE ajoute que Biotope a mis en place ce procédé sur la forêt de Retz dans l'Aisne et qu'il est donc possible d'avoir un retour d'expérience de leur part.

Il est retenu que la DDT et le Conseil Général travaillent ensemble sur le sujet pour définir les habitats et placettes sur l'ENS de La Rochette.

Le suivi des habitats agropastoraux

Roland RODDE présente ensuite la méthode Maciejewski, une méthode mise au point en 2011 (pour 3 habitats – 2 concernant la Seine-et-Marne) qui permet de suivre les habitats agropastoraux (diapositives 35 à 39).

Violaine MESLIER, précise que l'AGRENABA utilise sur la Réserve de la Bassée la méthode Braun-Blanquet pour suivre les groupements végétaux.

Sylvestre PLANCKE ajoute que le Conseil Général utilise également cette méthode pour suivre l'ENS du Marais d'Episy. Dans cette zone, 12 placettes sont suivies depuis plusieurs années et une treizième a été mise en place en 2012 sur la zone défrichée dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Les participants ne connaissant pas la méthode, ils auraient souhaité l'avoir au préalable pour pouvoir échanger plus en détail notamment sur les différents relevés demandés (Lépidoptères, insectes coprophages, ...).

Dans la mesure où pour la Bassée et l'ENS d'Episy, le protocole Braun-Blanquet est appliqué avec des placettes circulaires de 10 m², la méthode Maciejewski pourrait être adaptée afin de ne pas avoir à redéfinir de nouvelles placettes et gagner un temps certains.

Un travail commun, DDT, Conseil Général et l'animateur du SIC Bassée sera à mener en 2013.

Les publications de l'ATEN

Roland RODDE présente ensuite la diapositive 40 avec les publications récentes et à venir de l'ATEN qui permettent d'enrichir la réflexion sur les suivis à l'échelle des sites.

Le suivi des odonates

Alix REISSER présente la proposition de suivi des odonates, le protocole STELI, envisagé sur les sites de la Bassée, la Basse Vallée du Loing, le Loing-Lunain et éventuellement le Petit Morin (diapositives 41 à 48).

Concernant la diapositive 43, Sylvestre PLANCKE précise que la Leucorrhine à large queue a été observée en 2010 sur le site Basse Vallée du Loing et que depuis elle est suivie chaque année à l'aide du programme Leucorrhine mis au point par l'AGRENABA.

A la fin de la présentation, Sylvestre PLANCKE propose que le ramassage des exuvies, optionnel dans le protocole STELI, soit automatiquement demandé dans le cadre des suivis en sites Natura 2000. Les exuvies sont en effet une des seules preuves de l'autochtonie des espèces et leur ramassage ne conduira pas à augmenter le temps pour le suivi.

Violaine MESLIER ajoute que la Leucorrhine à large queue est une espèce très territoriale et par conséquent assez facile à observer. A l'inverse, la Cordulie à corps fin est plus compliquée à voir car elle ne se trouve que très rarement au niveau des plans d'eau, préférant les prairies qui se trouvent à coté. Par conséquent, le protocole STELI semble moins adapté au suivi de cette espèce.

Elle ajoute également que pour la Leucorrhine à gros thorax, l'année 2012 a été particulièrement favorable à l'expansion de cette espèce et qu'il faudra être vigilant pour savoir si les secteurs où elle a été contactée cette année seront utilisés pour sa reproduction pour les années futures.

Sylvestre PLANCKE précise également que la période des sessions de prospection ne lui paraît pas complètement adaptée dans la mesure où pour le site Basse Vallée du Loing, ces dernières années, les espèces ciblées sont plus facilement contactées fin mai.

Alix REISSER précise que l'important est d'avoir 3 sessions de relevés espacées au maximum de 20 jours, donc un relevé fin mai, le deuxième vers le 10 juin et le troisième fin juin concordent avec la proposition de Sylvestre PLANCKE.

Sylvie FORTEAUX soulève le fait que, comme cela a été dit dans la présentation, la mise en place de du STELI sur des sites Natura 2000 permettrait une action en faveur du PRA bientôt finalisé et la DRIEE encouragera les structures animatrices pour le réaliser.

Alix REISSER ajoute que l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) qui coordonne le PRA Ile-de-France viendra en appui à la DDT et aux animateurs et a proposé de faire une formation sur le STELI.

La DDT se rapprochera des animateurs début 2013 pour une mise en place de ce suivi au cours de l'année.

Le suivi des populations piscicoles et de leur habitat

Florence DELAROCHE poursuit par une présentation de suivi des populations piscicoles et de leur habitat que réalise la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur les sites Natura 2000 dont elle est animatrice (diapositives 49 à 60).

Cette présentation montre que des suivis mis en place permettent de façon efficace d'avoir une évolution de l'État de conservation à l'échelle des sites.

Roland RODDE continue en présentant d'autres suivis non normalisés qui pourraient être mis en place (diapositive 61).

Le suivi des mares en Ile-de-France

Alix REISSER présente la méthode de suivi des mares d'Ile-de-France qui a été mise en place par la SNPN (diapositives 62 à 65) dans le cadre du suivi des mares en Ile-de-France . Ce suivi pourrait servir de base pour avoir l'état initial des habitats des deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire du département avant de mettre en place un suivi des populations.

Sylvestre PLANCKE s'interroge sur la faisabilité de suivre toutes les mares du Massif de Fontainebleau. Alix REISSER répond que l'objectif n'est pas de les suivre toutes mais d'orienter le suivi vers les mares susceptibles d'abriter le Triton crêté.

Roland RODDE demande à Jean-Pierre GALERNE comment le suivi des mares de la SNPN a été fait sur le site de Fontainebleau.

Jean-Pierre GALERNE précise que l'inventaire a été fait pour partie sur support cartographique (IGN, Orthophoto) complété de données transmises par l'ONF et d'inventaires terrain réalisés en 2012. Par conséquent, l'inventaire n'est pas exhaustif et l'ensemble des mares n'a pas été caractérisé.

Chloé DORDONNAT indique qu'un inventaire des amphibiens et des reptiles a été lancé par le Conseil Général sur l'ensemble du département dans le cadre de l'atlas de biodiversité. Cet inventaire est toujours actualisé et les contributions sont participatives (Seine-et-Marne Environnement a dispensé des formations pour des bénévoles), la coordination de cet inventaire étant assurée par Pierre Rivallin. Par conséquent, il s'agit de la source de connaissance la plus importante et la plus récente disponible permettant de mieux connaître les sites intéressants.

Le suivi des populations de chiroptères en hivernage

Alix REISSER présente la proposition d'harmonisation des comptages hivernaux sur les 4 sites Natura 2000 du département concernés (diapositives 66 à 69).

Chloé DORDONNAT et Marion LAPRUN indiquent qu'il n'est pas possible de réaliser 3 passages chaque hiver pour la carrière de Darvault (risque d'effondrement), et du Puiset (accessibilité périlleuse et durée de prospection importante).

A l'issue des échanges, l'idée retenue est finalement d'harmoniser les comptages 2 par 2 (avec à chaque passage relevé de la température et de l'hygrométrie) :

- 3 passages annuels pour la carrière de Mocpoix et celle de Saint-Nicolas,
- 1 passage annuel pour la carrière de Darvault et la carrière du Puiset compte tenu des risques sur ces 2 sites.

Le suivi de l'avifaune

Roland RODDE indique que les suivis de l'avifaune existants dans les sites Natura 2000 de Seine-et-Marne (diapositives 70 à 72) sont très disparates et qu'il lui paraît difficile d'harmoniser les suivis à l'échelle départementale.

Concernant le site des Boucles de la Marne, il précise que le DOCOB prévoit des inventaires réguliers qui apparaissent cohérents.

Sylvestre PLANCKE indique que c'est grâce à la coordination faite par l'animateur du site que ces inventaires sont réalisés. Il ajoute qu'il serait intéressant qu'une même coordination soit mise en place par le futur animateur de la Bassée afin d'avoir une meilleure connaissance des populations sur ce site.

Marion LAPRUN désire savoir si des fonds sont prévus pour financer tous les suivis qui ont été proposés.

Roland RODDE répond que les suivis scientifiques sur les sites Natura 2000 font partie de l'animation au même titre que les démarches de contrats ou chartes et que par conséquent, ils sont compris dans les conventions d'animations et par ailleurs des crédits complémentaires peuvent être demandés à la DRIEE afin procéder à de nouveaux inventaires (notamment ceux prévus dans les DOCOB approuvés).

Roland RODE conclut cette partie de la présentation en précisant que les suivis non évoqués lors de cette journée seront l'occasion de discuter lors de la prochaine journée d'échanges.

SUDOCO

Roland RODDE souhaite faire un petit point sur SUDOCO (diapositives 73 à 75) comme convenu lors de la journée du 5 juin 2012.

Les animateurs indiquent que cette formation leur a paru indispensable mais n'ont pas la même façon de s'en servir.

Nicolas BOCK et Chloé DORDONNAT indiquent qu'ils rempliront plutôt l'outil en fin d'année alors que Florence DELAROCHE et Jean-Denis BERGEMER l'alimentent au fur et à mesure.

Florence DELAROCHE précise que l'alimentation de la base n'est pas trop chronophage (1 à 2h par mois) et que SUDOCO sera sûrement une bonne base de travail pour son rapport d'activité.

Roland RODDE précise que, lorsque le SI Natura 2000 sera mis en place, les animateurs n'auront plus à saisir les contrats Natura 2000 instruits par la DDT.

Enfin, au cours de l'année 2013, une nouvelle session de formation est envisagée après le lancement de nouveaux sites en animation.